

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019**  
**Séance du 10 avril 2019**

**N°04**

**Objet : Vote des budgets primitifs 2019 – Budget principal et Budgets annexes**

**Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC**

**Étaient présents :**

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIBBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Était suppléé :**

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

**Étaient représentés :**

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte  
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise  
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
BAUDOUI MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel  
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles  
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

**Étaient excusés :**

AUZET Guy  
BALIQUE François  
BOURJAC Jean Marie  
CAREL Serge  
DE VALCKENAERE Gilles  
GRAVIERE Remy

MUNOZ MALDONADO Julien  
PELESTOR Michel  
ROCHAT Jacques  
RONDEAU Daniel  
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2019

Application n° 001 F lejaire.com

76\_DE-004-200067437-20190410-04\_10042019

**Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans les deux mois qui suivent le débat d'orientation budgétaire et avant le 15 avril, il convient d'approuver le projet de budget 2019. Celui-ci a été établi en l'absence d'informations sur les dotations et le fonds de péréquation. Il a été retenu une estimation sincère des dépenses et des recettes.

Le projet de budget s'équilibre en mouvement réel comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	14 696 438 €	13 106 438 €
FONCTIONNEMENT	37 314 218 €	38 904 218 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 010 656 €</b>	<b>52 010 656 €</b>

### **LE FONCTIONNEMENT**

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, une présentation de l'évolution des différents postes de dépenses et de recettes n'est pas pertinente dans la mesure où des retours de compétences (équipements sportifs et salles des fêtes) et la prise de compétence de la petite enfance engendrent des baisses sur les charges générales et les frais de personnels et une hausse des attributions de compensation.

#### **Recettes :**

En l'absence d'information sur les dotations lors de l'élaboration du document, les montants 2018 ont été reconduits.

Le document budgétaire a été établi avec un maintien des taux de fiscalité à leur niveau de 2017 et 2018. En ce qui concerne la fiscalité, une baisse des bases de CFE est constatée. Cela est dû à la fermeture de certains établissements et à la révision des bases de EDF sur Sainte Croix du Verdon.

La perte de recettes correspondante est compensée en partie par la revalorisation des bases de TH et TFB.

Le document budgétaire a été établi à partir des résultats du compte administratif.

Sont prévues, comme fixées lors de la délibération du 26 septembre 2018, les recettes liées à l'instauration de la taxe GEMAPI.

**Les dépenses réelles : 37 314 218 €**

	2017	2018	2019
• Charges de personnel	12,67	12,53	12,17
• Charges à caractère général	7,58	10,47	9,95
• Attribution de compensation	7,22	7,26	8,50
• Subventions	5,43	4,56	5,40
• Frais financiers	0,49	0,45	0,35
• Autres charges	0,36	0,52	0,54
• Dépenses imprévues	0,40	0,40	0,40
<b>TOTAL</b>	<b>34,15</b>	<b>36,19</b>	<b>37,31</b>

**Le chapitre 012 : Charges de personnel**

Au cours de l'année 2018, le Conseil d'Agglomération s'est prononcé quant aux évolutions statutaires. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération a transféré aux communes membres les équipements sportifs (gymnase, stade..) et a revu les quotités de temps de travail dédiés aux équipements liés aux festivités. Ce retour de compétences s'est accompagné d'un transfert de personnel technique et administratif concernant au total 5 agents, et de la fin de mises à disposition entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.

Le transfert de compétences a entraîné un transfert de personnel :

- 2 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- 1 emploi à temps non complet (26 heures) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- 2 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- Fin de mises à disposition des communes vers la Communauté d'Agglomération
  - 20% d'un agent du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
  - 40% d'un agent du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
  - 50% d'un agent du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
  - 45,7% d'un agent du cadre d'emplois des adjoints techniques,
  - 10% d'un agent du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- Fin des mises à disposition de la Communauté d'Agglomération vers les communes :
  - 10% d'un agent du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
  - 50% d'un agent du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Cette modification des compétences de la Communauté d'Agglomération entraîne une baisse de la masse salariale. Cependant, ce transfert de compétences implique le versement d'attributions de compensation aux communes concernées.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-journal.com

70\_DE-004-200067437-20190410-04\_10042019

Ainsi, si on constate une diminution du poste budgétaire due aux transferts de personnel liés au retour de compétence aux communes (compensée par une hausse des attributions de compensation), la charge salariale augmente de 1,8% par rapport à 2018. La réactivation des PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) après une année de gel, prend une part non négligeable dans cette augmentation. Ce protocole instauré par la loi de finances n°2015-1785 du 29 décembre 2015 pour l'année 2016 est effectif depuis le 1er janvier 2016 ; sa mise en œuvre s'étale sur quatre années. Au 1er janvier 2018, les dispositions prévues dans le cadre du PPCR ont été reportées à l'année suivante soit en 2019. En 2019, ce dispositif implique une revalorisation des grilles indiciaires pour l'ensemble des catégories (A,B et C) de la fonction publique territoriale.

Un réajustement des effectifs, en légère hausse et sur un nombre de périmètres limités, complète les explications de cette tendance.

#### Le chapitre 011 : Les charges à caractère général

Ce poste reprend les crédits affectés aux services pour leurs activités courantes et leurs prestations diverses qui concourent à assurer le service public.

Ce chapitre enregistre d'une part une baisse des crédits, qui est la conséquence des retours de compétences aux communes en date du 1 janvier 2019 : chenil, voirie, équipements culturels et sportifs et d'autre part d'une évolution pour la partie petite enfance (communes de Volonne, L'Escale, Malijai, Le Brusquet, Seyne les Alpes, Montclar).

De même, les contributions versées aux crèches associatives seront imputées au chapitre 65 sous forme de subventions et non plus sur le compte 611 en tant que prestations de services.

#### Les autres postes de fonctionnement

- Le montant des attributions de compensation :

Ce montant est revalorisé par rapport à 2018 car il intègre les retours de compétence au 1 janvier 2019 ; il sera ajusté après les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui serviront de base pour fixer les attributions définitives.

- Les cotisations

L'augmentation de ce poste de dépense est notamment liée à la contribution GEMAPI aux syndicats sur lesquels l'agglomération s'appuie pour exercer ses missions.

- Le compte 6574 subventions :

Après intégration des subventions versées aux crèches associatives ainsi que la revalorisation de certaines subventions (Office du Tourisme, Foire de la Lavande), le montant inscrit au compte 6574 s'élève à 2 082 000 €.

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2019

Application agréée E-qualite.com

70\_DE-004-200067437-20190410-04\_10042019

- Le compte 67441 subventions budgets annexes :

Afin d'équilibrer le fonctionnement de certains budgets annexes, une contribution du budget principal est nécessaire. Il s'agit de :

Budgets annexes	Montant
La Cassine	200 000 €
Sires	71 000 €
Abattoir Digne les bains	57 000 €
Abattoir Seyne	80 000 €

pour un total de 408 000 € (en diminution de 30 000 € par rapport à 2018 du fait de la clôture du budget annexe ZA Henrious).

Par ailleurs, comme l'exercice précédent, afin d'anticiper tout oubli éventuel, une réserve de 400 000 € a été inscrite au compte 022.

### La dette

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2018 ; néanmoins la dette de PAA connaît quelques modifications dues aux transferts de compétence (retour des emprunts souscrits pour la maison de santé ainsi que le gymnase de Seyne les Alpes, des emprunts souscrits pour le complexe sportif, le stade, les tennis et club house des Mées ainsi que la piscine de Saint Auban Château Arnoux) et reprise des emprunts liés à la crèche de Volonne ainsi qu'à la maison de l'enfance de Seyne les Alpes. PAA a aussi repris les emprunts des communes liés à la compétence GEMAPI.

Notre agglomération a une dette qui ne présente pas de risque et a également un faible taux d'endettement. Les ratios ci-dessous confortent cette analyse :

	Agglomération	moyenne nationale
Encours de dette /habitants	235.58€	365.00€
Encours de dette/recettes réelles de fct	30.04€	86.50€

Ceci étant, la présentation du projet de budget met en évidence notre faible capacité d'autofinancement.

Comme prévu dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le budget d'investissement est équilibré par un recours à l'emprunt de 4 190 000 €. L'annuité nouvelle étant compensée par l'extinction d'emprunts existants de manière à garder une annuité constante sur les prochaines années. Je rappelle également que l'annuité relative à l'aménagement du SPA thermal sera couverte par une redevance de la régie des Thermes conformément à la délibération du 26 septembre 2018.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée F.lespalme.com

70\_DE-004-200887437-20190410-04\_10042019

## L'INVESTISSEMENT 2019

**Les dépenses nouvelles d'équipement** inscrites au budget s'élèvent à 9 186 000 € dont 779 300 € pris sur des crédits de report non affectés, soit 8 406 700 € de crédits nouveaux financées par :

- un recours à l'emprunt de 4 190 000 €
- des subventions à hauteur de 3 517 700 €
- des fonds propres à hauteur de 699 000 €

Il s'agit :

- des enveloppes annuelles nécessaires au fonctionnement des services, au renouvellement du matériel et à l'entretien des voies

- Acquisition de matériels pour les services	691 000 €
- Travaux de voirie des zones	50 000 €
- Travaux d'éclairage public	100 000 €
- Travaux bâtiments	100 000 €

- Des opérations nouvelles

- Une provision pour l'acquisition du futur siège de l'agglo (0.32 M€)
- Acquisitions foncières liées au projet écotouristique du lac de Château Arnoux (0.04 M€)
- Frais d'études pour la voie verte : 75 000 €
- les travaux suivants :

Réalisation des travaux de l'établissement thermal	5 200 000 €
Projet éco touristique sur l'Escale	1 460 000 €
Extension crèche de Moustiers	60 000 €
Construction d'une déchetterie à Moustiers	400 000 €
Via Ferrata Digne les Bains	210 000 €
Travaux GEMAPI	300 000 €
Création d'un living lab	60 000 €
(+40 000 € sous mandat de maîtrise d'ouvrage pour la commune de Digne les Bains)	
Musée Promenade et Géoparc	120 000 €

Compte tenu des crédits de report qui s'élèvent à 4 938 738€, c'est un volume d'investissement de 13 345 438 € qui est voté.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application arrêtée E. Legoffe.com

70\_DE-004-200067497-20190410-04\_10042019

**Les budgets annexes****- Abattoirs de Seyne et de Digne les bains**

Ces deux budgets retracent les activités des deux abattoirs. Ils sont équilibrés par une subvention du budget principal respectivement de 80 000 € et 57 000 €.

Les travaux nécessaires aux mises aux normes et au respect de la législation en faveur de la protection animale sur l'abattoir de Seyne les Alpes n'ayant pas été réalisés en 2018, ils sont reportés sur 2019.

**➤ Digne les Bains :**

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	63 246,50 €	17 246,50 €
FONCTIONNEMENT	912 597,81 €	958 597,81 €
<b>TOTAUX</b>	<b>975 844,31 €</b>	<b>975 844,31 €</b>

**➤ Seyne les Alpes :**

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	294 276,89 €	234 767,79 €
FONCTIONNEMENT	166 150,00 €	225 659,10 €
<b>TOTAUX</b>	<b>460 426,89 €</b>	<b>460 426,89 €</b>

**- Le Spanc**

Ce budget n'appelle pas de remarques particulières.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	27 894,30 €	23 794,30 €
FONCTIONNEMENT	91 633,81 €	95 733,81 €
<b>TOTAUX</b>	<b>119 528,11 €</b>	<b>119 528,11 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application accrédité F-lesquins.com

70\_DE-004-200067437-20190410-04\_10042019

**Les transports urbains**

Ce budget doit faire l'objet d'une attention particulière car l'équilibre est précaire.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	227 486,13 €	181 730,13 €
FONCTIONNEMENT	1 256 820,85 €	1 302 576,85 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 484 306,98 €</b>	<b>1 484 306,98 €</b>

- **Le restaurant scolaire**

Ce service assure la confection des repas pour les écoles de la vallée des Duyes, le centre de loisirs et la crèche. Une étude est en cours pour rechercher une meilleure rationalisation des coûts de production.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	9 227,53 €	1 573,53 €
FONCTIONNEMENT	211 338,25 €	218 992,25 €
<b>TOTAUX</b>	<b>220 565,78 €</b>	<b>220 565,78 €</b>

- **Vaulouve**

Une étude de danger a été réalisée en 2018 pour connaître les risques encourus en cas de crue ; à sa suite, une étude de faisabilité des travaux est programmée en 2019 pour 25 000 € pour déterminer la nature des travaux à réaliser.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	60 386,00 €	58 886,00 €
FONCTIONNEMENT	28 790,28 €	30 290,28 €
<b>TOTAUX</b>	<b>89 176,28 €</b>	<b>89 176,28 €</b>

- **La Cassine et St Pierre**

Ces budgets n'appellent pas de remarques particulières.

➤ **La Cassine :**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	784 392,72 €	174 724,54 €
FONCTIONNEMENT	236 837,14 €	846 505,32 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 021 299,86 €</b>	<b>1 021 229,86 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legal-to.com

70\_DE-004-200067437-20190410-04\_10042019



➤ **Saint Pierre :**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	335 911,49 €	32 097,28 €
FONCTIONNEMENT	30 996,96 €	334 811,17 €
<b>TOTAUX</b>	<b>366 908,45 €</b>	<b>366 908,45 €</b>

- **Les Blaches Gombert**

Il s'agit d'un nouveau budget annexe, crée en 2018. Il correspond à l'achat à la commune de Chateau Arnoux Saint Auban de parcelles de terrain situées dans cette ZA et à leur revente, PAA ayant la compétence exclusive ZA.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
FONCTIONNEMENT	176 482,00 €	176 482,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>176 482,00 €</b>	<b>176 482,00 €</b>

Pour mémoire, le budget ZA Henrious a été clôturé au 31/12/2018

*Le Conseil communautaire après en avoir délibéré*

**Budget principal**

➤ *A la majorité moins 2 votes contre*

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget principal qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	14 696 438 €	13 106 438 €
FONCTIONNEMENT	37 314 218 €	38 904 218 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 010 656 €</b>	<b>52 010 656 €</b>

**Les budgets annexes**

➤ **Abattoir de Digne les Bains :**

➤ *A l'unanimité*

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe de l'abattoir de Digne-les-Bains qui s'équilibre comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-jacinto.com

70\_DE-004-200667437-20190410-04\_10042019

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	63 246,50 €	17 246,50 €
FONCTIONNEMENT	912 597,81 €	958 597,81 €
<b>TOTAUX</b>	<b>975 844,31 €</b>	<b>975 844,31 €</b>

➤ **Abattoir de Seyne les Alpes :**

➤ *A l'unanimité*

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe de l'abattoir de Seyne-les-Alpes qui s'équilibre comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	294 276,89 €	234 767,79 €
FONCTIONNEMENT	166 150,00 €	225 659,10 €
<b>TOTAUX</b>	<b>460 426,89 €</b>	<b>460 426,89 €</b>

- **Le Spanc**

➤ *A l'unanimité*

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe Service Public d'Assainissement non collectif qui s'équilibre comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	27 894,30 €	23 794,30 €
FONCTIONNEMENT	91 633,81 €	95 733,81 €
<b>TOTAUX</b>	<b>119 528,11 €</b>	<b>119 528,11 €</b>

- **Les transports urbains**

➤ *A l'unanimité*

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe des Transports Urbains Dignois qui s'équilibre comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	227 486,13 €	181 730,13 €
FONCTIONNEMENT	1 256 820,85 €	1 302 576,85 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 484 306,98 €</b>	<b>1 484 306,98 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-004-200067437-20190410-04\_10042019

- **Le restaurant scolaire**
- *A l'unanimité*

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe Restauration Scolaire qui s'équilibre comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	9 227,53 €	1 573,53 €
FONCTIONNEMENT	211 338,25 €	218 992,25 €
<b>TOTAUX</b>	<b>220 565,78 €</b>	<b>220 565,78 €</b>

- **Vaulouve**
- *A l'unanimité*

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe de Vaulouve qui s'équilibre comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	60 386,00 €	58 886,00 €
FONCTIONNEMENT	28 790,28 €	30 290,28 €
<b>TOTAUX</b>	<b>89 176,28 €</b>	<b>89 176,28 €</b>

- **La Cassine**
- *A l'unanimité*

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe de la Cassine qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	784 392,72 €	174 724,54 €
FONCTIONNEMENT	236 837,14 €	846 505,32 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 021 299,86 €</b>	<b>1 021 229,86 €</b>

- **Saint Pierre**
- *A l'unanimité*

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe de Saint Pierre qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	335 911,49 €	32 097,28 €
FONCTIONNEMENT	30 996,96 €	334 811,17 €
<b>TOTAUX</b>	<b>366 908,45 €</b>	<b>366 908,45 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-004-200067437-20190410-04\_10042019

- **Les Blaches Gombert**
- *A l'unanimité*

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe des Blaches Gombert qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
FONCTIONNEMENT	176 482,00 €	176 482,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>176 482,00 €</b>	<b>176 482,00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-004-200067437-20190410-04\_10042019